

FAMILLES, ENFANTS ET ADOS

PROFITEZ DES NOUVEAUX SÉJOURS EN FÉVRIER



**PRÉINSCRIPTIONS
POUR LES SÉJOURS :**
du 25 janvier au 6 février sur
Trappes&moi ou en Mairie.

Ouvert : Lundi de 13h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et
de 13h15 à 17h

Trappes : UN ESPACE EN LIGNE
& **Moi** : ET UNE
APPLICATION MOBILE

LE NOUVEAU PORTAIL QUI FACILITE
VOTRE QUOTIDIEN !

trappes.fr/trappes&moi

Trappes
La Ville
Écologiste et Solidaire

HÔTEL DE VILLE
1, place de la République
01 30 69 17 00 - trappes.fr


**PRÉFET
DES YVELINES**
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉJOURS DE FÉVRIER
90 € par personne



Le Mot des élus **LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS !**

MADAME, MONSIEUR,

Les vacances de février approchent et avec elles le besoin d'évasion et de changement.

En cette période si particulière, le droit aux vacances est plus que jamais essentiel. Et comme pour les séjours d'été, nous souhaitons que ces vacances à la montagne soient accessibles pour tous et de bonne qualité.

En famille ou entre jeunes, encadrés par des professionnels, les Trappistes auront cette année la possibilité de goûter aux joies de la montagne.

Nous travaillons sans relâche pour que vous puissiez bénéficier des meilleurs dispositifs, et surtout que vous passiez des moments inoubliables en famille et avec vos proches.

Bonne vacances à vous.

Ali Rabeh,
Maire de Trappes
Vice-président
de Saint-Quentin-en-Yvelines.



Ayoub El Amrani
Adjoint au Maire
en charge de la Jeunesse
et des Sports.



Abdelhay Farqane,
Conseiller municipal
en charge de la jeunesse.



FAMILLE

**Séjour du samedi 26 février
au samedi 5 mars 2022**

Découverte
de la montagne

Ristolas (Hautes-Alpes)

Initiation ski alpin, découverte de la
montagne, découverte ski de fond,
sorties culturelles de découverte des
lieux environnants



Préinscriptions du 25 janvier au 6 février sur Trappes&moi.

*Tirage au sort mercredi 9 février 2022, constitution du dossier du jeudi 10 février
au vendredi 24 février 2022.*

*Critères de sélection : priorité aux familles n'étant pas parties en séjour avec les
centres socio-culturels sur les deux dernières années.*

Besoin d'une tenue adaptée aux activités de sports d'hiver, après-ski.

**Pass vaccinal obligatoire pour les
plus de douze ans et deux mois.**

90 € par personne

JEUNES

Activités sport et montagne

Du lundi 21 au samedi 26 février

**Séjour découverte des activités
de montagne : chiens de traîneau,
raquettes, biathlon, luge, sorties
culturelles**

Saint Front (Haute-Loire)

Un séjour pour les 11-13 ans

Un séjour pour les 14-17 ans

**Du lundi 28 février
au samedi 5 mars**

**Séjour ski : ski de descente avec 8h
de cours encadrés par des
moniteurs de l'ESF et activités de
montagne**

Albiez Montrond (Alpes du Nord)

Un séjour pour les 11-13 ans

**Saint-Michel-de-Chaillole
(Hautes-Alpes)**

Un séjour pour les 14-17 ans

90 € par jeune

Préinscriptions du 25 janvier au 6 février sur Trappes&moi.

*Tirage au sort lundi 7 février 14h, salle du conseil municipal en Mairie. Critères de
sélection : historique des participations aux précédents séjours ville. Mise sur liste
d'attente, si participation à un séjour neige ou à deux séjours ville l'année précédente.*

*Besoin d'une tenue adaptée aux activités de sports d'hiver, après-ski, certificat
médical d'aptitude à la pratique du ski et des
sports de montagnes.*

**Pass vaccinal obligatoire pour les
plus de douze ans et deux mois.**

**L'offre d'activités pourra être
modulée selon l'évolution des règles
sanitaires liées à la COVID-19.**

LES SÉJOURS DE FÉVRIER



Préinscription sur "Trappes&moi" ou en Mairie

Trappes & Moi UN ESPACE EN LIGNE
ET UNE APPLICATION MOBILE
LE NOUVEAU PORTAIL QUI FACILITE
VOTRE QUOTIDIEN !

trappes.fr/trappes&moi

L'inscription engage chaque participant à respecter et à accepter "la charte de comportement". Elle sera signée par les jeunes et parents lors de la réunion de présentation.

La participation financière de 90€ sera à régler en une seule fois dès l'inscription définitive. Pièces requises : attestation d'assurance, photocopie des vaccins, dossier d'inscription, certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et aux activités sportives, règlement.